



Ville de Revel

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Création du comité consultatif « Démocratie locale »

N° 013.06.2026

Rapporteur :
Jonathan TEYSSEYRÉ

L'an deux mille vingt-six le dix-huit du mois de juin à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Jérôme GARCIA, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 11 juin 2026.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 25
- Nombre de pouvoirs : 4
- Votants pouvoirs compris : 29

Présents

Jérôme GARCIA, maire, Catherine FÉVRIER, 1^{ère} adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 2^e adjoint, Myriam DUPIAS, 3^e adjointe, Franck MAUREL, 4^e adjoint, Marjorie CAUSSE, 5^e adjointe, Jonathan TEYSSEYRÉ, 6^e adjoint, Christophe TONON, 8^e adjoint, Alain SARTORI, Thierry FRÈDE, Guy TROUPEL, Anne MAUREL, Frédéric GALINIÉ, Éric MALDONADO, Florence PELAYO, Maimoud BAAL, Sandrine BONGEOT, Marie CHAULET, Fanny PARIS, Amandine FAUGÈRE, Cécilia PUGINIER-CRISTOFOL, Olivier PICARD, Philippe RICALENS, Marielle GARONZI, Diane LOCATELLI

Absents excusés

Édith LESTARPÉ a donné procuration à Marjorie CAUSSE
Thierry DUMAS a donné procuration à Jérôme GARCIA
Jean-Luc MALINGE a donné procuration à Eric MALDONADO
Valérie MAUGARD a donné procuration à Alain SARTORI

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur Alain MAGNIN-LAMBERT.

- oOo -

L'article L. 2143-2 du CGCT dispose que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260622-013062026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2026
Publication : 22/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Dans le cadre de la volonté de la commune de renforcer la participation des habitants à la vie publique, il est envisagé de créer un comité consultatif « Démocratie locale » dont le but sera de travailler sur la création d'une assemblée citoyenne.

Des conseils consultatifs catégoriels seraient créés pour constituer un « pôle citoyen ».

La présidence sera assurée par un membre du conseil municipal désigné par le maire. Celui-ci aura la charge de l'animation de ce comité.

Sur proposition de monsieur Jonathan TEYSSEYRÉ, le conseil municipal après en avoir délibéré par :

- 25 voix POUR,
- 4 abstentions (Olivier PICARD, Philippe RICAENS, Marielle GARONZI, Diane LOCATELLI),

décide :

- d'approuver la création du comité consultatif « Démocratie locale »,
- d'arrêter la composition de ce comité avec deux habitants revélois tirés au sort ainsi que de personnes qualifiées, de représentants associatifs ou des acteurs du territoire dont le nombre sera déterminé par la présidence du comité au regard des objectifs poursuivis.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

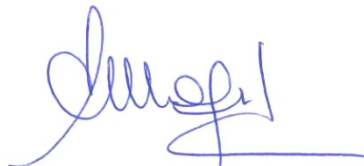
Pour extrait certifié conforme
Revel, le 19 juin 2026

Le maire



Jérôme GARCIA

Le secrétaire de séance



Alain MAGNIN-LAMBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260622-013062026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2026
Publication : 22/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation